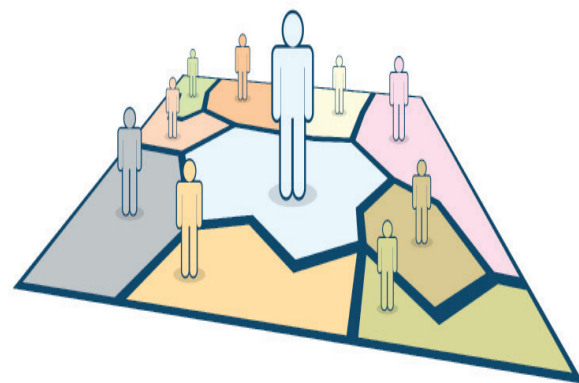




AdobeStock©idspopd ; ©Quarta



ZONES D'EMPLOI ET BASSINS DE VIE : QUELS LEVIERS POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET UNE ATTRACTIVITÉ DURABLE EN OCCITANIE ?

Éditorial du Président

Se mobiliser pour l'emploi, une activité pour tous en Occitanie

Parce que l'Occitanie est devenue la 1^{re} région de France pour le taux de chômage depuis le mois d'Octobre 2021 avec plus de 600 000 demandeurs d'emplois (toutes catégories), et pour des dizaines de milliers de jeunes qui sont sans qualification, ni activité, une mobilisation s'impose pour renforcer les politiques publiques et l'initiative des acteurs économiques, sociaux et associatifs dans les territoires est nécessaire pour apporter des solutions adaptées.

Cette contribution éclaire le sujet en mettant en évidence quelques fondamentaux en rappelant le rôle des services publics dans les bassins de vie et d'emploi, les enjeux de l'accès au logement, à la santé, les mobilités qui participent ou pas à l'attractivité d'un territoire.

Au moment où se préparent les schémas régionaux (économie, emploi, innovation, recherche, formation, tourisme...) et les contrats territoriaux, le CESER doit poursuivre son travail sur les réalités.

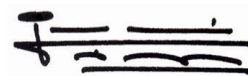
Nous avons à la fois un chômage et des pénuries de main-d'œuvre de masse qui mettent en péril la reprise économique, le développement des entreprises dans l'industrie comme dans l'hôtellerie, la restauration, l'agriculture et l'agroalimentaire, sans oublier le secteur sanitaire et social et les filières industrielles.

Il n'est pas admissible que des chefs d'entreprises doivent affréter des avions pour faire venir des hommes et des femmes par milliers depuis le Maroc ou le Portugal pour occuper les emplois saisonniers nécessaires dans notre région qui connaît de très forts taux de chômage.

Mieux orienter, mieux former, rendre les métiers et les filières attractives obligent les partenaires sociaux dans les branches professionnelles comme dans les bassins d'emplois, à inciter les salariés à faire la promotion des métiers. De plus, des associations de parents d'élèves, de familles, des organisations de jeunesse ont un rôle important à jouer pour faire découvrir les métiers et carrières possibles tout au long de la vie.

Ce premier travail en appelle un autre sur le développement des formations nécessaires, les évolutions des métiers de demain, le CESER doit s'inscrire dans la gestion territoriale des emplois et des compétences, cela concerne tout le CESER.

La région a besoin d'une grande mobilisation pour réussir la mise en œuvre du Pacte pour l'Embauche, assurer son suivi et son évaluation.



Jean-Louis CHAUZY

Président du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

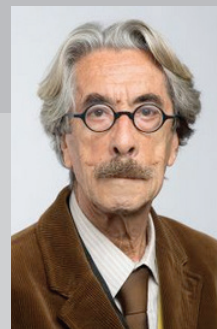




Olivier-Ronan RIVAT
Président de la Commission
Éducation - Formation -
Emploi - Jeunesse - Enjeux
de société



Nathalie VEYRE
Rapporteuse



Jean-Marie BEZ
Rapporteur

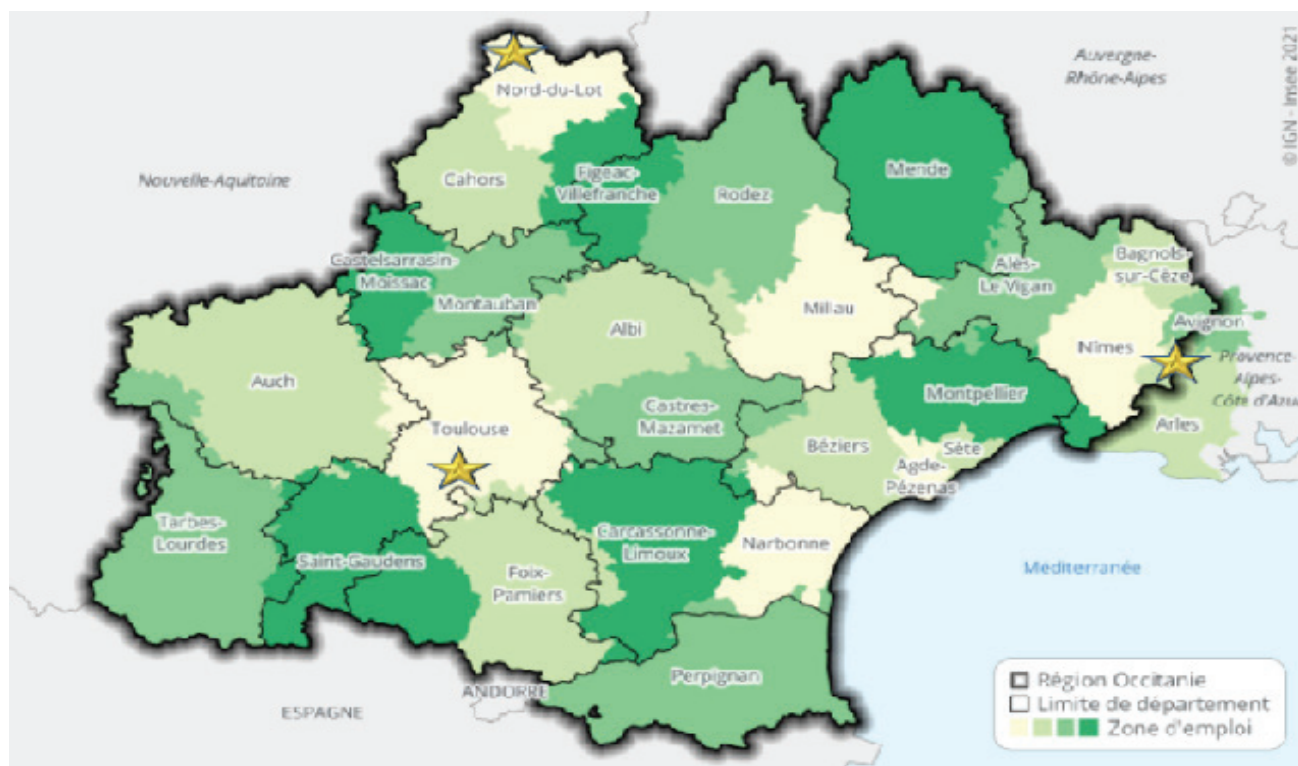
Synthèse de l'Avis voté le 19 avril 2022 et préparé par la Commission Éducation - Formation - Emploi - Jeunesse - Enjeux de société

La pandémie de Covid-19 a eu, et continue d'avoir, des conséquences dans les vies personnelles des citoyens, mais aussi sur l'économie française, 6^e économie mondiale.

De ces événements, il est possible d'avoir une lecture territorialisée. Entre les différents enjeux locaux à l'œuvre et les impacts divers qu'ont subi les territoires, l'Occitanie forme une mosaïque de situations distinctes. Au-delà des diverses réalités socio-économiques locales, c'est aussi le rapport qu'ont les habitants à leur environnement qui a évolué.

Le rapport des individus à leur cadre de vie est déterminant. Même s'ils ne sont pas touchés personnellement, les dynamiques locales comme l'évolution du taux du chômage, la perte d'équipements de proximité ou de lieux de convivialité influent sur le moral et la cohésion sociale des habitants. Il paraît déterminant d'utiliser cet aléa déplaisant pour réfléchir et imaginer les ressorts de la résilience des territoires en cas d'éventuelles nouvelles crises.

EN OCCITANIE, 27 ZONES D'EMPLOI TRÈS DIVERSIFIÉES...

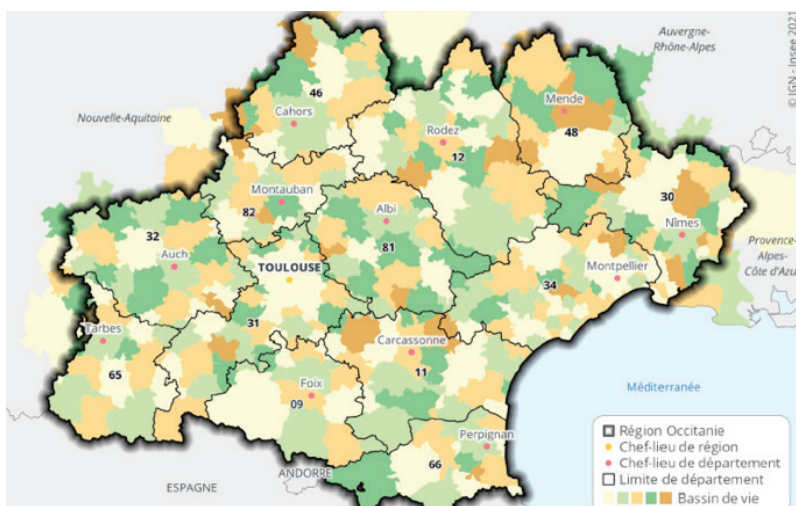


Les 27 zones d'emploi d'Occitanie dessinent une région à l'économie diversifiée, avec en son sein des territoires spécialisés. Toulouse, Montpellier et les zones proches du littoral sont les moteurs de l'emploi régional. Les zones d'emploi voisines des métropoles bénéficient souvent de leurs dynamiques. Dans le reste de la région, les zones d'emploi sont moins denses et parfois en déclin. Certaines sont surtout résidentielles quand d'autres sont spécialisées dans l'agriculture ou l'industrie. L'attrait touristique reste une force et une caractéristique pour la plupart des zones.

...ET UNE QUALITÉ DE VIE CONTRASTÉE DANS LES 215 BASSINS DE VIE

Un bassin de vie représente "le plus petit territoire sur lesquels les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants".

Les bassins de vie vécus situés à la périphérie du Toulousain regroupent 440 000 habitants, soit 8 % de la population régionale, répartis sur 9 % de sa superficie. Les habitants y sont plus souvent en emploi qu'ailleurs et bénéficient d'un niveau de vie élevé et d'un accès rapide aux services.



Selon l'INSEE, sur les cinquante dernières années, certains territoires se sont dépeuplés avec la disparition des exploitations agricoles familiales et d'anciennes industries.

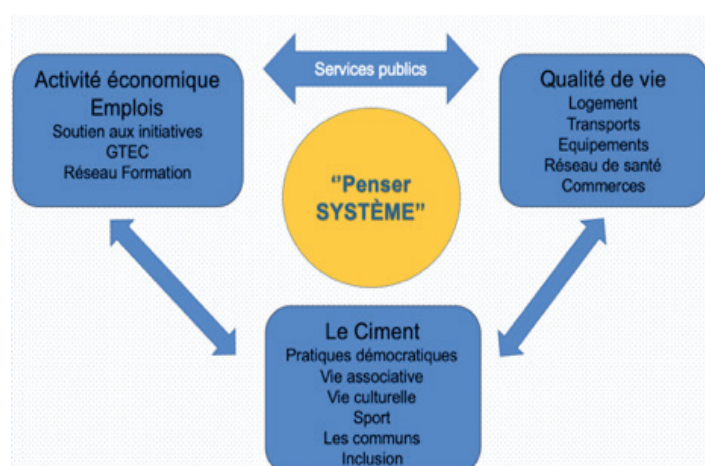
Dans le présent Avis, le CESER Occitanie a souhaité analyser les différents leviers pouvant être mis en place localement et permettant de créer un contexte favorable au maintien et au développement de l'emploi et des populations dans les bassins de vie et les zones d'emplois d'Occitanie.

LES LEVIERS EXISTANTS DANS LES TERRITOIRES OCCITANS

Le CESER a étudié les conditions dans lesquelles les territoires parviennent à maintenir leur dynamique de développement, les effets induits par les politiques publiques à destination des habitants, puis par les dynamiques collectives et de solidarité sur la population. Cela montre comment un écosystème territorial optimisé a pour effet de donner l'envie de vivre, de travailler, de rester sur un territoire, et donc de contribuer à son développement.

3 leviers importants permettent de maintenir ou de développer la vitalité économique et sociale dans les zones d'emploi d'Occitanie :

- les services, publics et privés ;
- les dynamiques collectives ;
- les politiques publiques d'accompagnement.



DES INDICATEURS SPÉCIFIQUES POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL : LA NÉCESSITÉ DE « PENSER SYSTÈME »

Le CESER tient à appuyer les trois conditions identifiées qui permettent de développer un territoire : d'abord la volonté d'un ou plusieurs leaders soutenant une vision de territoire, ensuite la volonté de considérer tous les acteurs avec la même importance, enfin la nécessité de faire preuve de respect et de solidarité dans le développement du territoire.

À travers cet Avis, le CESER tient à démontrer que malgré les crises passées et à venir, un nouveau récit territorial durable peut s'écrire avec optimisme.

Les préconisations du CESER Occitanie s'articulent autour des trois thèmes suivants, pour guider les acteurs des territoires dans les défis d'aujourd'hui et de demain : la gouvernance et les stratégies territoriales, la cohésion sociale et la solidarité des acteurs, les services comme dénominateurs communs.

TRANSVERSALITÉ DANS L'ÉLABORATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Le CESER préconise au Conseil régional de systématiser davantage une approche transversale de l'élaboration de ses politiques publiques.

Le CESER préconise que le Conseil régional contractualise le dialogue et la coopération au sein et entre les territoires. **Il encourage le Conseil régional à promouvoir ces dynamiques de coopérations territoriales. L'Assemblée des Territoires offre à la Région un outil fonctionnel pour permettre ces actions.** Au travers de ce cadre, le CESER préconise à la Région de se placer en chef de file des contrats de solidarité territoriales, **d'y allouer une part de son budget, de participer aux comités de pilotage et de suivi et d'apporter un appui par la mobilisation de ses services.**

RENFORCER LE DIALOGUE SOCIAL POUR LA SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Le CESER soutient toutes les formes de dialogues et insiste sur l'importance qu'ils ont dans la construction de cohésion et de solidarité territoriale.

Le CESER préconise que le CREFOP utilise sa possibilité légale d'intégrer à ses travaux des représentants des collectivités territoriales.

Le CESER préconise au Conseil régional de participer à l'expérimentation des CLEFOP (Comité Local Emploi, Formation, Orientation Professionnelle) comme le fait la Région des Pays de la Loire dans le cadre de sa Stratégie Régionale pour l'Emploi, la Formation et l'Orientation Professionnelle (SREFOP).

Ils associent les Partenaires sociaux, le Rectorat, Pôle emploi, les EPCI, les valideurs de projets de formation opérateurs du conseil en évolution professionnelle et membres du Service public de l'emploi - SPE (Missions locales, CAP emploi, etc.), les chambres consulaires et les milieux économiques. Cet outil, à mettre en œuvre à l'échelle des zones d'emplois, pourrait permettre de recenser les initiatives locales qui pourraient être démultipliées avec un appui administratif et financier. Cela permettrait une analyse plus fine de tous les besoins dans toutes les zones d'emploi de la région, axée sur les formations dans les qualifications dont les territoires et les entreprises ont besoin.

SOUTIEN AU SECTEUR ASSOCIATIF

Le CESER considère que les associations sont dans les territoires des actrices incontournables du développement local, autant sur le plan des réponses aux besoins sociaux et sociétaux que dans la création d'activités et/ou d'emplois. Il s'agit de soutenir l'initiative associative, libérer la créativité et l'innovation, et permettre l'émergence de projets répondant aux besoins des territoires.

Le soutien aux têtes de réseau associatives semble de même essentiel pour démultiplier les actions et soutenir et accompagner le tissu associatif dans sa capacité à développer ses projets avec agilité en s'adaptant au plus près aux réalités de chaque territoire.

Le CESER préconise de favoriser l'instrument juridique de la subvention via des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs, le mécanisme des appels à projets ou marchés publics n'étant absolument pas sécurisant pour la pérennité de leurs actions et le maintien des partenariats avec la puissance publique.

Le CESER constate que les formes juridiques de l'appel à projet ou du marché public peuvent brider les initiatives et innovations territoriales.

Le CESER propose d'attribuer, par territoire, une « enveloppe de confiance » mobilisable par les associations. Cette enveloppe pourrait être fléchée sur des thématiques identifiées par les décideurs locaux et régionaux comme prioritaires pour le territoire. Les actions ainsi soutenues seraient suivies et évaluées afin d'en déterminer l'opportunité de pérennisation voire d'essaimage.

CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Siège

18 allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-occitanie.fr

Site de Montpellier

201 av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr

www.ceser-occitanie.fr



L'intégralité de l'Avis est téléchargeable sur le site internet <http://www.ceser-occitanie.fr>
Chargée de mission : Audrey BAUDIN ■ audrey.baudin@ceser-occitanie.fr ■ tél : +33 5 62 26 94 76
Secrétariat : Mélina ESTAQUE